

*Direction générale de l'aviation civile***Rectificatif du 11 septembre 2006 à l'annexe II de l'arrêté du 10 juillet 2006 relatif aux caractéristiques techniques de certains aérodromes terrestres utilisés par les aéronefs à voilure fixe**

NOR : EQUA0600003Z

Dans le *Bulletin officiel* n° 14 du 10 août 2006 :

– à la page 80 et au paragraphe 4, au lieu du tableau mentionné, lire le tableau suivant :

PISTE EXPLOITÉE À VUE				PISTE EXPLOITÉE AUX INSTRUMENTS						
				Approche classique				Approche de précision		
								Catégorie I		Catégorie II ou III
Chiffre de code				Chiffre de code				Chiffre de code		Chiffre de code
1	2	3	4	1	2	3	4	1 ou 2	3 ou 4	3 ou 4
2 000 m	2 500 m	4 000 m		3 500 m	4 000 m			3 500 m	4 000 m	4 000 m

– à la page 80 et au paragraphe 5, au lieu du tableau mentionné, lire le tableau suivant :

PISTE EXPLOITÉE À VUE				PISTE EXPLOITÉE AUX INSTRUMENTS						
				Approche classique				Approche de précision		
								Catégorie I		Catégorie II ou III
Chiffre de code				Chiffre de code				Chiffre de code		Chiffre de code
1	2	3	4	1	2	3	4	1 ou 2	3 ou 4	3 ou 4
35 m	55 m	75 m	100 m	60 m	75 m	100 m		60 m	100 m	100 m

Page 81 :

Lire :

– dans le tableau « approche de précision », dans la colonne 1 et à la ligne 13, au lieu de lire « largeur du bord intérieur », lire « longueur du bord intérieur » ;

– en bas de ce tableau et bas de page : supprimer la référence « (a). distance à l'extrémité de la bande..... ».